

DEPARTEMENT

DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217903202-20260911-2-10-09-2026-DE
Date de télétransmission : 11/09/2026
Date de réception préfecture : 11/09/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SURIN**

Séance du 10 septembre 2026

Nombre de membres	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14

Date de la convocation
3 septembre 2026

Numéro délibération
02-10/09/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture



Et publication

12 SEP. 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 10 septembre à 20h30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Jeannot Philippe, maire.

Membres présents : M. Delplancq Thierry, M. Blanchet Bernard, Mmes Dubois-Massé Annie, Chatelier Anne-Marie, MM. Chasseau Fabrice, Souchart Jean-François, Vandé Yves, Mmes Annereau Karine, Galais Sophie, M. Weill Rémi, Mme Gadreau Marie, M. Legros Kévin et Mme Fourré Cindy.

Membres absents : Mme Kilque Sylvie (pouvoir à Jeannot Philippe)

Quorum : 8

Secrétaire : Blanchet Bernard

Objet de la délibération : **Amélioration thermique de bâtiments communaux – école, cantine et bibliothèque : avenant 1 du lot 4**

L'entreprise Vergnaud SAS titulaire du lot n° 4 « Cloisons-Plafonds-Menuiseries intérieures » du marché concernant l'Amélioration thermique de bâtiments communaux – école, cantine et bibliothèque présente un devis positif de 1 511,61 € HT (1 813,93 € TTC) pour des travaux les travaux de dépose et repose de faux plafonds remplacés par de nouvelles dalles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité par vote à main levée M. le Maire à signer l'avenant n° 1 avec cette entreprise pour une plus-value 1 511,61 € HT (1 813,93 € TTC). Le nouveau montant du lot est de 22 881,97 € HT (27 458,36 € TTC)

Pour copie conforme, Surin le 10 septembre 2026,

Président	Secrétaire
P. Jeannot	B. Blanchet